

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴰⵎⴰⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ



المملكة المغربية
وزارة التضامن والتنمية الاجتماعية
والمساواة والأسرة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE



Termes de référence

Relatifs à une expertise pour le développement d'un système de suivi de la mise en œuvre du projet de plan national opérationnel du programme intégré pour la promotion de la situation des personnes âgées.

Septembre 2021

I. Contexte et justification

Les mutations démographiques qu'a connues le Maroc, à savoir la diminution soutenue de la fécondité et de la mortalité, ont fait surgir un nouveau défi pour le Maroc qu'est le vieillissement de la population. Ce phénomène a été mis en évidence par les différentes opérations statistiques conduites ces dernières décennies. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2014), 9,6 % des marocains sont âgés de 60 ans ou plus. En 2018, cette proportion a atteint 11,1% selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale de 2018. Le Maroc n'est pas encore un pays fortement vieilli, cependant, selon les projections du Haut-commissariat au plan, le rythme d'accroissement des personnes âgées serait de 4,1% annuellement entre 2014 et 2030 contre 0,8% pour la population totale. La proportion de cette tranche de population atteindrait 25% aux environs de 2050 selon les mêmes projections.

Tout le monde s'accorde pour dire que les implications socio-économiques du vieillissement sont lourdes à gérer et que les choix qui seront faits aujourd'hui conditionneront fortement l'avenir économique et social du Maroc.

Tandis que les pays développés étaient bien préparés face au phénomène de vieillissement de la population grâce à des services de santé et d'assistance sociale efficaces et à une productivité économique élevée, le Maroc, quant à lui, est appelé à mettre en place un Plan d'action adapté pour subvenir aux besoins de cette frange de la population qui est en augmentation perpétuelle et de promouvoir ses droits.

A cet effet, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité, et de la Famille(MSDSEF) a mis en place le programme national intégré pour la promotion de la situation des personnes âgées(PNIPSPA), qui a été adopté par le conseil de gouvernement, le 17 décembre 2020.

Ce programme, qui se veut un cadre de référence national pour promouvoir les droits des personnes âgées, constitue une réponse nationale aux différents défis liés aux questions des personnes âgées et le fruit d'un processus participatif de l'ensemble des intervenants dans le domaine afin d'assurer la convergence entre les différentes politiques sectorielles, et partant, répondre aux différentes attentes et besoins croissants de cette tranche de la population.

En tant que département gouvernemental chargé de la coordination des questions des personnes âgées au niveau national, le MSDSEF compte mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du projet de plan opérationnel du PNIPSPA qui permettra l'analyse des performances nationales en matière de protection et promotion des personnes âgées afin que le Ministère puisse mieux jouer son rôle de coordinateur dans ce domaine.

II. Objectifs de la Consultation

Objectif Global

La consultation a pour objectif de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du projet de plan national du PNIPSPA.

Objectifs spécifiques

- Elaborer une batterie d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du plan d'action du PNIPSPA ;
- Renforcer les capacités de coordination des acteurs clés du PNIPSPA.

Les résultats attendus

- Une batterie d'indicateurs est élaborée.
- Les acteurs clés du PNIPSPA sont formés.

III. Consistance de la consultation

La présente consultation consiste en la mise en place d'un dispositif pour le suivi et l'évaluation du projet de plan national du PNIPSPA, le prestataire travaillera le long de sa mission, en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) et les représentants concernés de l'UNFPA, dans le cadre d'un comité de suivi.

La présente consultation sera réalisée en 2 phases :

Phase 1 : Cadrage méthodologique

Cette phase de cadrage donnera lieu à une note méthodologique précisant l'approche qui sera adoptée par le prestataire, les moyens qu'il compte mobiliser et le planning qu'il propose pour la réalisation de l'étude qui prend en considération les orientations fournies dans les termes de références qui intègre une description succincte des outils réservés à la mise en place du plan d'action du PNIPSPA.

Phase 2 : Elaboration du dispositif de suivi et évaluation

Durant cette phase, le prestataire est appelée à :

- Prendre connaissance du programme national de personnes âgées (axes, objectifs stratégiques, mesures, mécanismes de gouvernance, partenaires, etc.) ainsi que de son projet de plan d'action afin d'élaborer une batterie d'indicateurs (sensibles au genre) pertinents pour assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.
- Rencontrer les partenaires du programme afin de déterminer les différentes mesures/actions mises en œuvre par chaque département, connaître les données disponibles pour l'élaboration des indicateurs, etc. ;

-Elaboration d'une batterie d'indicateurs clé pour le suivi et l'évaluation du plan d'action du PNIPSPA. Concernant l'évaluation, ces indicateurs devront couvrir l'ensemble des aspects à savoir l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et l'impact.

Chaque indicateur proposé fera l'objet d'une fiche précisant son intérêt et sa pertinence, sa méthode de calcul, unité de mesure, sa périodicité, les sources de données, la méthode et les outils adéquats de collecte des données (dans le cas où l'indicateur nécessite une collecte des données spécifiques)

-Etablir la situation de référence de ces différents indicateurs (t0).

IV. IV Obligations du prestataire

Pour la réalisation de la consultation, le prestataire s'engage à :

- Déployer ses meilleurs efforts pour apporter une réponse aux attentes du maître d'ouvrage et ses partenaires ;
- Affecter les moyens en personnel, matériel pédagogique et logistique, qu'il a proposés dans son offre technique. Pour tout changement, le prestataire devra avoir, au préalable, l'accord écrit du maître d'ouvrage ;
- Soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage, tout changement dans le planning de réalisation des prestations objet du marché issu du présent marché ;
- Designier un chef de projet et coordinateur si l'équipe est multiple, auprès du maître d'ouvrage pour assurer la coordination quotidienne avec le Comité de suivi ;
- Respecter la confidentialité et le secret professionnel couvrant les informations de toute nature qui lui seront communiqué dans le cadre de cette prestation ;
- Restituer en cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, et à la suite de la demande du maître d'ouvrage, l'ensemble des livrables sous format papier et électronique. Les enregistrements doivent être fournis selon les standards de compression sur disque dur externe interface USB 3.0 minimum capacité 1To (à fournir en 3 exemplaires) ;

En cas de non-respect des obligations souscrites dans le cadre du marché issu du présent appel d'offres, la responsabilité du prestataire pourra être engagée.

V. . Méthodologie

Une réunion de cadrage avec le comité de suivi composé du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) et de l'UNFPA aura lieu au début de la mission pour cadrer la mission.

Le prestataire, devra à titre indicatif, procéder de la manière suivante :

- Prendre connaissance du PNIPSPA et de son projet de plan d'action ainsi que les différents documents en relation avec la mission ;
- Planifier des rencontres/ ateliers avec le comité technique du PNIPSPA afin de circonscrire le portefeuille d'actions/mesures qui revient à chaque partenaire, les données statistiques disponibles, et de recueillir également leur attentes en ce qui concerne ce dispositif de suivi et évaluation.
- Faire un tour d'horizon des dispositifs de suivi déjà existant au Ministère.

VI. Livrables

Le prestataire est tenu de fournir au maître d'ouvrage les documents et les produits ci-dessous en versions provisoire et définitive sous formats papier et numérique. Le nombre d'exemplaire est fixé à 5 pour chaque version :

Première phase :

Livrable1 : La note méthodologique

Deuxième phase

Livrable 2 : le rapport comportant la batterie d'indicateurs avec les fiches descriptives de chaque indicateur en langue française et une PPT du rapport et résumé du livrable en français.

VII. Délai de réalisation de l'étude

La mission débutera en Septembre 2021. Elle couvrira un nombre de jours effectivement travaillés de **50 jours**.

Phases	Délai
Phase1 : Note méthodologique	10 jours
Phase 2 : le rapport comportant la batterie d'indicateurs avec les fiches descriptifs de chaque indicateur en langue français et arabe et une PPT du rapport et résumé du livrable en français et arabe	40 jours

Modalités de règlement

Le règlement des prestations réalisées sera effectué par phase sur la base de factures établies par le titulaire, comme il suit :

- Prix I : 10% du montant total du contrat après validation de la note méthodologique ;
- Prix II : 65% du montant total du contrat après la validation du rapport final ;

- Prix III: 25% du montant total du contrat après remise des PPT et résumé en version finale.

I. Propriété du document

Après approbation par le Maître d'Ouvrage, tous les livrables établis par le Prestataire de services et tous les produits réalisés à l'occasion du présent contrat deviennent propriété du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille et UNFPA.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille dispose de tous les droits pour les utiliser pour ses propres réalisations sans aucune redevance au Prestataire de services.

Le prestataire de service doit garantir au Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille et à UNFPA l'absence de droits de propriété qui pourraient grever les livrables réalisés au titre du contrat.

VIII. . Profil du consultant

Le prestataire, qui sera chargé de l'exécution des prestations de cette consultation, devra comporter un profil de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions. Il doit avoir une expérience confirmée dans son domaine d'intervention et avoir mené des travaux similaires.

Il doit être un expert confirmé en systèmes de suivi évaluation des politiques publiques et la conception des indicateurs du développement ayant un profil de statisticien ou équivalent ;

Cette prestation sera confiée à un bureau d'études, cabinet de conseil ou groupement de consultants, ou à un consultant ayant les compétences et expériences confirmées dans les domaines d'intervention de la prestation.

- Un (e) Consultant(e) principal(e), chef (fe) de projet si les consultants sont nombreux

Cette personne sera chargée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la mission. Il/ Elle est responsable de la production des livrables et agit en interface, en lien avec l'équipe du comité technique du projet, et celle des formateurs (trices) :

- Il/ Elle est titulaire d'un diplôme statisticien ou équivalent ;
- Il/ Elle a une expérience minimale de 10 ans dans les domaines des systèmes de suivi évaluation des politiques publiques et la conception des indicateurs du développement;
- Il/ Elle a une expérience préalable dans le domaine de la promotion de la situation des personnes âgées ou de la protection sociale;

Il/ elle est un bon communicant(e) et dispose de bonnes capacités rédactionnelles en langues arabe et française.

IX. . Langue de la consultation

Les deux langues (arabe et français) seront utilisées durant toutes les étapes de cette consultation.

L'ensemble des livrables prévus dans le cadre de cette consultation seront rédigés en français (sauf pour le livrable 2 qui sera dans les deux langues).

X. . Supervision de la consultation

Un Comité de suivi constitué des représentant(e)s du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille (MSDSEF) et de l'UNFPA assurera le suivi de cette consultation.

Le travail des consultants sera réalisé en étroite collaboration avec le comité de suivi de cette consultation. Des réunions de coordination et de suivi de l'état d'avancement de la mission seront tenues à la fin de chacune des étapes de la consultation et à la demande. Les livrables seront présentés lors des réunions de restitution à laquelle assisteront les membres du comité de suivi et d'autres représentants du Ministère si nécessaire.

La validation des différents livrables sera faite par le comité de suivi.

Offre technique :

L'offre technique doit comprendre impérativement et explicitement les parties suivantes :

1. **Le curriculum vitae** du consultant-e proposé-e à la présente mise en concurrence ;
2. **Une note méthodologique détaillée** décrivant l'approche adoptée pour mener les activités de la présente consultation
3. **Le calendrier** proposé pour la réalisation des activités, tout en respectant les délais de l'étude mentionnés plus haut ;
4. **Les attestations de référence** pour des travaux similaires, ainsi que toute référence que le soumissionnaire juge utile pour éclairer davantage sur son expertise.

Offre Financière :

Le soumissionnaire devra fournir une **note financière détaillée** incluant tous les frais (dont transport, hébergement, traduction, per diem) pour compléter l'ensemble du projet.

11. Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

○ Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un **score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDRs (section 6 et 7) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Les candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

Le **score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Evaluation technique (max. 100 points)		Max. points à attribuer
1	Réponse globale, méthodologie et approche proposée (50 Points)	
1.1	Compréhension des TdRs et qualité de l'approche méthodologique proposée et échéancier	30
1.2	Références précédentes (minimum 2)	20
2	Formation et expérience du personnel clé (50 Points)	
2.1	Expert-e en systèmes de suivi évaluation des politiques publiques et la conception des indicateurs du développement ayant un profil de statisticien ou équivalent ;	
	Diplômes, certificats et pertinence des formations et qualifications académiques	30
	Expérience de 7 ans minimum dans le suivi évaluation des politiques publiques et la conception des indicateurs du développement	20
SCORE TECHNIQUE TOTAL		100

○ Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un **score financier (Sf)** de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et	100

toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	
EVALUATION FINANCIERE - Total des Points	100

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

o Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

St = 70% de la note globale

Sf = 30% de la note globale.

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

Le Contrat sera adjudgé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

12. Procédure pour la soumission des propositions

Les soumissions doivent être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : guedira@unfpa.org qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions doivent être envoyées **au plus tard le 9 Septembre 2021 à Midi (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « Offre pour Consultation : « Relatifs à une expertise pour le développement d'un système de suivi de la mise en œuvre du projet de plan national opérationnel du programme intégré pour la promotion de la situation des personnes âgées ». en spécifiant et différenciant (sur 2 envois d'Email) l'offre financière de l'offre technique dans l'objet de l'email.

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format). La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous forme de fichiers séparés et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique

de la société ABC.pdf », « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Charaf Guedira à l'adresse suivante : guedira@unfpa.org